

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 25 Juillet 2024

Effectif du Conseil : 29
Présents : 19
Absents excusés : 09
Absent : 01
Procurations : 05
Sens du Vote
Pour : 24
Contre : 00
Abstention : 00
N° de délibération : 03
Date de transmission en préfecture : 30 JUL 2024

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 25 juillet à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Albert AIRA, Virginie GUILLAUME, Gaston GERAN, Aline TOI, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absents : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Jules OTTO, Cindy DARMIN donne procuration à Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Albert AIRA donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Luigi LANCASTRE

Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations,
Vu le débat d'orientations budgétaires 2024,
Vu le vote du Budget Primitif 2024
Sur la base des demandes des associations reçues en Mairie et des disponibilités budgétaires,

Le Conseil municipal,
Après échanges de vues

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ACCORDÉ
JSVH	Diverses compétitions saison 2024-2025	6 000,00 €
KAZEPIS	Diverses animations	2 000,00 €
TI-EKAW	Ateliers de confection	1 500,00 €
K'Roulé	Promouvoir diverses disciplines	3 000,00 €
LES VIDUCASSES	« On jou pou doktè razyé » au mois de novembre	2 000,00 €
FELIN'X	Participer à diverses compétitions	1 500,00 €
ECO	Diverses compétitions de cyclisme	2 500,00 €
« O pipirit chantan »	Diverses animations autour de L'environnement	2 000,00 €
REZOLI	Diverses animations	1 500,00 €
AVHCLS	Diverses animations	1 000,00 €
L'ERITAJ	Confection et entretiens des instruments	2 000,00 €
Habiss Twril	Participation à des championnats	1 000,00 €
ZEN Family DOM	Action solidaire et sociale	1 000,00 €
La vague santé	Accompagnement au vieillissement, Village santé et chanté nwèl Intergénérationnel	2 000,00
C.A.J.I.T.L (Centre d'Apprentissage De Jour d'Initiation au Travail Et aux Loisirs).	Exposition itinérante « portrait de vie » Visant à valoriser les personnes en Situation de handicap	400,00 €
Ass C.U.B.E de Géry	Activités autour de Rubik's cube : cou Compétitions.	1 000,00 €
Karibéa	Animation dans les différents quartiers Karaoke live	5 000,00 €
	TOTAL	35 400,00 €

Article 2 : D'imputer ces sommes sur le budget primitif de l'exercice en cours.

Article 3 : De donner mandat au Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 31 JUL 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr